

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1972)
Heft: 181

Artikel: La diplomatie du Rassemblement jurassien
Autor: Charploz, Alain
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1015950>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La diplomatie du Rassemblement jurassien

Le chassé-croisé des invitations, des consultations et des dérobades qui fait l'actualité visible de la question jurassienne est sans doute imperméable au plus grand nombre. Pour certains acteurs, le processus en cours a pourtant sa logique et sa cohérence. Il est intéressant par exemple de suivre les événements avec les yeux du Rassemblement jurassien. Ci-dessous une tentative de mise à jour dans ce sens. (Réd.)

Aux yeux du public, les tractations entreprises par M. Furgler en vue d'étudier la question jurassienne peuvent sembler déroutantes. Non moins déroutantes apparaissent les réactions du mouvement séparatiste. Il convient peut-être de rappeler brièvement les faits.

Depuis longtemps le RJ s'est convaincu qu'aucune solution ne pouvait être apportée à son problème par le canton de Berne. Il était donc indispensable pour lui de porter le débat au niveau fédéral et de provoquer l'immixtion des autorités helvétiques dans les affaires bernoises. Cette stratégie porta ses fruits, car le Conseil fédéral chargea M. Petitpierre et ses collègues d'étudier le problème.

Pour le RJ une telle démarche ne pouvait convenir, car la Confédération éludait ses devoirs en se déchargeant sur une commission privée des pouvoirs réels de négocier puis d'imposer une solution.

Il neutralisa donc M. Petitpierre et ses sages en ne les rencontrant pas officiellement et en maintenant entières ses exigences.

De ce fait, il bloquait la situation car s'il n'est pas assez fort pour imposer ses desideratas, il l'est suffisamment pour empêcher tout règlement contraire à ses vœux.

Pour sortir de l'impasse, le RJ devait dès lors passer par-dessus les gens du Gouvernement bernois et de M. Petitpierre.

Il le fit en sollicitant directement une entrevue avec le Conseil fédéral. Il mettait ainsi les faits au pied du mur. Ceux-ci répondirent que M. Furgler acceptait de rencontrer une délégation séparatiste. On était en deçà de la demande jurassienne, mais au-delà du point mort.

Le RJ pouvait répondre de trois manières :

- a) il pouvait refuser l'invitation Furgler et réitérer sa demande d'entrevue;
- b) il pouvait jouer à fond la carte Furgler;
- c) il pouvait accepter *tactiquement* l'entrevue.

Une première solution bloquait une nouvelle fois la situation et n'avait pas sur l'opinion un effet positif. La deuxième aurait permis de décerner au mouvement jurassien un certificat de naïveté. En aucun cas il ne pouvait s'en remettre à la bonne ou à la mauvaise volonté d'un seul et abandonner des positions si péniblement acquises. La troisième solution a été retenue. Le RJ a décidé d'envoyer chez M. Furgler un seul émissaire pour lui rappeler ses exigences. Face à l'opinion publique, il démontrait son désir de négocier. Face au Conseil fédéral, il se refusait à entrer dans une procédure dont il n'était plus le maître.

Que va faire le Conseil fédéral ?

Il laissera M. Furgler recevoir des représentants des partis et des mouvements jurassiens. En fait, il noiera discrètement le poisson de la commission Petitpierre moribonde. Cette tâche ichthyophagique accomplie, il sera confronté aux impératifs véritables du problème du Jura.

Que va faire le RJ ?

- Il se montrera inflexible sur deux points.
- Il exigera d'être connu comme gouvernement moral du Jura, c'est-à-dire comme seul interlocuteur valable.
- Il n'acceptera de négocier *que* sur les modalités de l'indépendance.

L'histoire récente nous apprend que la question actuellement en suspens n'est plus de savoir si le Conseil fédéral consentira à ses prétentions, mais quand il cédera.

Alain Charpiz

La dérobade démocrate-chrétienne

Immédiatement après les élections de novembre 1971 qui aboutirent à un Conseil d'Etat composé de deux socialistes et de cinq démocrates-chrétiens, le Parti socialiste fribourgeois proposa à son partenaire un programme gouvernemental minimum définissant des objectifs concrets. Les discussions qui suivirent mirent en évidence une volonté certaine des dirigeants et des conseillers d'Etat démocrates-chrétiens de jouer le jeu de la collaboration gouvernementale.

Le congrès cantonal du PSF de samedi dernier a révélé la manière dont ce parti compte prendre ses responsabilités au pouvoir, mais aussi faire respecter ses objectifs. Les circonstances imposaient de faire le point; en effet, au moment même où un programme d'action commun allait être mis sur pied, le Comité cantonal du Parti démocrate-chrétien désavouait ses porte-paroles et fermait ainsi la porte à un dialogue de longue portée. Que contient le programme socialiste et quelles sont les raisons de la dérobade démocrate-chrétienne ?

Le programme minimum socialiste

Dans le domaine scolaire, premier chapitre du programme minimum, le PSF propose l'introduction d'un cycle secondaire inférieur généralisé, d'un véritable cycle d'orientation de trois années, chaque enfant y accédant sans examen au terme des six années d'école primaire. Cette solution s'avère indispensable puisque « le système actuel est basé sur le principe d'une orientation et d'une sélection précoces des élèves, qui multiplie les laissés-pour-compte, surtout dans les milieux modestes ».

En matière de fiscalité, le PSF préconise la publicité du registre de l'impôt et le changement de la procédure d'imposition, notamment en ce qui